

Décision 97-D-49 du 24 juin 1997

relative à des pratiques mises en oeuvre sur le marché de l'optique médicale par les entreprises du réseau KRYS (Gilde des Lunetiers de France)

Posted on: 24 juin 1997 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision

53.35 Ko